

Informations Notariales

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre demande d'informations notariales réceptionnée en date du **10/07/2026** relative à un bien sis à Neupré, **rue des Chataigniers, 4**, cadastré **division I, section E, n°484A**, et appartenant à
, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.1, § 3, 1° et D.IV.97 du Code du Développement Territorial (ci-après le Code) ;

Le bien en cause :

1° se trouve **en zone d'habitat** au plan de secteur de Liège adopté par Arrêté Ministériel du 26/11/1987 ; + prescriptions applicables pour le bien (articles D.II.24 et suivants du Code) ;

~~2° est soumis, en tout ou en partie, pour des raisons de localisation, à l'application d'un guide régional d'urbanisme ;~~

~~3° est situé en au regard du projet de plan de secteur adopté par ...du...;~~

~~4° est situé en zone à caractère villageois au regard d'un schéma de développement pluricommunal, du schéma de développement communal, d'un schéma d'orientation local, d'un projet de schéma de développement pluricommunal, d'un projet de schéma de développement communal, d'un projet de schéma d'orientation local, en zone 1/4 au regard du guide communal d'urbanisme, d'un projet de guide communal d'urbanisme ou d'un permis d'urbanisation ;~~

~~5° est peut-être soumis au droit de préemption ou repris dans les limites d'un plan d'expropriation (+ selon le cas, désignation des bénéficiaires du droit de préemption ou du pouvoir expropriant/date de l'arrêté du Gouvernement correspondant) ; (pas de données au niveau des archives communales)~~

6° est :

~~a) situé dans un périmètre de site à réaménager, de réhabilitation paysagère et environnementale, de remembrement urbain, de revitalisation urbaine ou de rénovation urbaine visés respectivement aux articles D.V.1, D.V.7, D.V.9, D.V.12 ou D.V.13 du Code ;~~

~~b) inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 193 du Code wallon du patrimoine ;~~

~~c) classé en application de l'article 196 du Code wallon du patrimoine ;~~

~~d) situé dans une zone de protection visée à 209 du Code wallon du patrimoine ;~~

~~e) localisé dans une zone figurant sur la carte du zonage archéologique ou dans un site repris à l'inventaire des sites archéologiques visés à l'article 233 du Code wallon du patrimoine ;~~

~~f) dans la région de langue allemande, fait l'objet d'une mesure de protection en vertu de la législation relative au patrimoine ;~~

7° **bénéficie ou non** d'un équipement d'épuration des eaux usées et d'un accès à une voirie équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux ;
(pas de données au niveau des archives communales)

8° est exposé à un risque d'accident majeur, à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeurs ou s'il est situé dans une réserve naturelle domaniale ou agréée, une réserve forestière ou dans un site Natura 2000, s'il comporte une cavité souterraine d'intérêt scientifique ou une zone humide d'intérêt biologique, au sens de l'article D.IV.57, 2° à 4° ;

9° est repris dans le plan relatif à l'habitat permanent.

~~Les données relatives au bien inscrites dans la banque de données au sens de l'article 10 du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols sont les suivantes :~~

Autres renseignements relatifs au bien :

- **Le bien a fait l'objet d'un permis d'urbanisme PU Puttine-Bertrand 1997/109 délivré le 05/02/1998 relatif à la construction d'un garage ;**
- **La parcelle est située dans le quartier de Neuville Domaine (voir annexe) ;**

Observation

Les informations et prescriptions contenues dans le présent certificat d'urbanisme ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.

A Neupré, le **04 AOUT 2026**

Pour le Collège,

La Directrice Générale f.f.,

Audrey BREUER



Par délégation du 11/02/2025
de la Bourgmestre,

Philippe MOREAU
Président du CPAS en
charge de l'Urbanisme